



46^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, Mary Lawlor

Intervention de S.E.M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

3 mars 2021

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation exprime sa reconnaissance à la Rapporteuse spéciale pour son excellent rapport.

Madame Lawlor,

Nous partageons votre analyse selon laquelle les mises à mort de défenseurs et défenseuses des droits humains constituent l'attaque la plus directe contre le champ d'action de la société civile.

Face au nombre alarmant d'exécutions recensées par des acteurs étatiques et non-étatiques, il est essentiel que les Etats mettent en place des mécanismes de protection efficaces et dotés de ressources adéquates pour assurer la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains, et pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs des crimes et menaces à leur égard.

Nous invitons tous les Etats à agir sans tarder contre les tentatives d'intimidation, les stigmatisations et les menaces – notamment fondées sur le genre – dirigées à l'encontre des défenseurs et défenseuses des droits humains. Ces comportements sont souvent le signe annonciateur d'un assassinat à venir.

Le Luxembourg réitère son engagement à apporter un appui aux défenseurs et défenseuses des droits humains dans des situations de danger à travers son réseau diplomatique et sa politique de coopération au développement, ainsi que par la mise en place d'une procédure de soutien et d'accueil de défenseurs et défenseuses des droits humains sur son territoire.

Je vous remercie de votre attention.